

# Mise en place d'un système de vidéoprotection

## 33 caméras pour renforcer la sécurité

Soucieuse d'améliorer la sécurité des Castelnaviens, la Ville finalise l'installation de 33 caméras couvrant l'ensemble du territoire communal.

### La genèse

Le projet vidéoprotection débute en août 2010, les premières études sont menées pour l'implantation des caméras en concertation avec la Gendarmerie dans le prolongement de la convention de coordination entre les services de la Police municipale et la Gendarmerie nationale.

### Les objectifs : prévenir, dissuader, élucider

Ce système de vidéoprotection, considéré comme un outil de prévention et de dissuasion, a de multiples objectifs :

- protéger les voies et les bâtiments publics par effet dissuasif,
- agir en matière de prévention de la délinquance, prévenir les atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans les lieux particulièrement exposés,
- lutter contre le sentiment d'insécurité ressenti par la population,
- lutter contre l'incivisme,
- résoudre les problèmes de sécurité et de salubrité publique ainsi que certains problèmes de sécurité civile.

Le déploiement de ce système de vidéoprotection permettra également :

- de renforcer les capacités d'intervention de la Police municipale et de la Gendarmerie nationale,
- de permettre l'identification d'auteurs d'infractions,
- d'élucider un certain nombre d'affaires et d'être un outil au service de la Police judiciaire.



### La technique

Le dispositif de vidéoprotection comporte l'implantation de 33 caméras dômes, mobiles et fixes, reliées au centre de sécurité urbain situé dans les locaux des services de la Police municipale.

Des écrans de visualisation sont placés à la Police municipale. Une liaison sera établie entre les Centre de Supervision Urbaine (CSU) et la Brigade de Gendarmerie Nationale de Castelnaud. La Ville dote les policiers municipaux de tablettes PC dans les véhicules leur permettant ainsi, guidés par les caméras de vidéoprotection, de se rendre avec précision sur les lieux d'intervention.

L'enregistrement des informations vidéo sera effectué sur un serveur dédié numé-

rique situé dans un local technique.

Les accès de ces locaux sont protégés et sécurisés par un système d'accès par digicode, sous le contrôle du responsable de la Police Municipale. Le stockage des informations n'excèdera pas 15 jours ; à l'issue de ces 15 jours, les enregistrements seront détruits, par écrasement automatique.

Le déploiement des caméras a fait l'objet d'un marché qui a été attribué à la société INEO SUD EST pour un montant de 490 400 € TTC. Ce projet a reçu du Fonds interministériel de prévention de la délinquance une subvention de 175 982 €.

Le système de pilotage et de stockage est prévu pour l'extension du réseau de surveillance, de nouvelles caméras pourront donc être intégrées en fonction des besoins futurs.

## LES 33 CAMÉRAS CASTELNAUVIENNES

Les 33 caméras castelnaviennes ont une enceinte étanche, elles peuvent tourner sur 360° en haute vitesse et possèdent un zoom optique très puissant.

Leur grande sensibilité leur permet de proposer des images d'excellente qualité, même de nuit.

Elles peuvent être utilisées par tous les temps, résistent à la pluie, et leur caisson équipé les préserve également des changements brusques de climat.

